

Numéro dans le SI local :	1178
Référence GESUP :	1178
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire contemporaine; histoire de l'information et de la communication, des médias et du journalisme.
Job profile :	The proposed position is full professor at IUT d'Allier at Vichy. Teaching includes the histories of information, communication, medias and journalism. The research activities will be held at the CHEC on the field of history of the present and contemporary societies.
Research fields EURAXESS :	Other
Implantation du poste :	0632035V - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Localisation :	VICHY
Code postal de la localisation :	03200
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	49, BD FRANCOIS-MITERRAND CS 60032 63001 - CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Contact administratif :	CAROLE LECAMUS
N° de téléphone :	COORDONNATRICE SERVICE RECRUTEMENT 04.73.40.63.28 04.73.17.73.91
N° de Fax :	04.73.17.72.01
Email :	recrutement-enseignant.drh@uca.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2017
Mots-clés :	
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	IUT d ALLIER
Référence UFR :	
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	EA1001 (199213300W) - Centre d'Histoire Espaces et Cultures (EA 1001)
Dossier Papier	OUI
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROFIL ENSEIGNEMENT DETAILLE :

Filières de formation concernées :

DUT MMI et Information-communication (IUT d'Allier)

Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :

L'enseignant sera intégré à l'équipe pédagogique du département MMI puis du département Info-com option journalisme. En DUT, les effectifs sont actuellement de 2 groupes TD en 1^{ère} et 2^{ème} années soit environ 100 étudiants au total. Le DUT Info-com est prévu pour une ouverture en 2018 et comptera 28 étudiants.

Dans un premier temps, l'enseignant viendra renforcer l'équipe actuelle en DUT MMI, en assurant les cours d'**expression écrite et orale**, et/ou d'histoire et de **théories de l'information et de la communication**. Il s'agit d'introduction à l'histoire des formes et techniques de communication numérique et de comprendre les grands enjeux économiques et sociaux de l'évolution contemporaine du champ de la communication.

Formation technologique et professionnalisante, la spécialité MMI est une formation universitaire qui accorde un espace important aux enseignements généraux et théoriques. C'est le cas en **sciences humaines et sociales**, par une initiation aux théories de l'information et de la communication, notamment au travers de l'étude des usages, des enjeux socio-économiques, juridiques et politiques des TIC, ainsi que des transformations sociétales et organisationnelles qui leurs sont associées.

En DUT Info com l'histoire est très présente. Certains modules lui sont entièrement dédiés (« **Histoire des médias et du journalisme** ») ; elle est également explicitement mentionnée dans le PPN (Programme Pédagogique National) comme contenu des modules de « **Culture générale et humanités** », « **Approfondissement en sciences humaines et sociales** », « **Traitement de l'information internationale** » et « **Analyse critique de l'information** ».

L'enseignant recruté sera aussi amené à intervenir dans les enseignements des licences professionnelles de MMI et plus tard d'Info-com.

En dehors de ces enseignements spécifiques, les formations (DUT et LP) impliquent un encadrement des activités pratiques, le suivi des projets et des stages des étudiants, la participation aux tâches d'organisation du département, ainsi que les relations avec les professionnels des disciplines enseignées.

Contraintes particulières du poste :

Mise en œuvre et portage du projet de département Info-com option journalisme

Département d'enseignement : **Département MMI - IUT d'Allier**

Lieu d'exercice : **Vichy**

Equipe pédagogique :

Nom directeur du département : **Cécile CHARASSE** (IUT d'Allier)

Directeur département : / Secrétariat : **04 70 02 20 01 06 47 50 59 26**

Mail directeur département : direction@moniut.univ-bpclermont.fr (IUT d'Allier)

URL département : <http://www.moniut.univ-bpclermont.fr>

PROFIL RECHERCHE DETAILLE

Les spécialités du CHEC (histoire politique / culturelle / histoire des territoires) s'intègrent aux thématiques des enseignements SHS développées au sein d'un DUT InfoCom option journalisme.

Profil long :

Le candidat recruté devra pratiquer une approche politique et culturelle de l'histoire du temps présent (c'est-à-dire la séquence de "1939 à nos jours"), avec des possibilités d'ouverture en amont sur le premier XXe siècle. Une approche pluridisciplinaire déjà reconnue sera attendue, avec un dialogue entre différentes sciences sociales. Ses travaux s'inscriront dans l'axe 1 du CHEC "Critique du pouvoir,

pouvoir de la critique", qui implique des réflexions sur l'évolution du rôle de la presse et des médias dans nos sociétés contemporaines. Dans le prochain contrat, l'axe "Critique du pouvoir, pouvoir de la critique" se focalisera notamment sur la manière dont les médias construisent, transmettent, diffusent les discours critiques et constituent un contre-pouvoir. Enfin, l'implantation du poste de Professeur à Vichy étant liée à la nécessité d'animer une activité scientifique en SHS sur ce site délocalisé, elle suppose une approche territorialisée et nécessitera une capacité à exploiter les ressources documentaires locales et départementales et à les insérer dans des problématiques nationales voire internationales. Des éléments tels que le lien entre la ville de Vichy et certains régimes politiques et institutionnels (aussi divers que le Second Empire ou l'État français) ou la localisation à Vichy d'institutions régionales ou nationales telles que le CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) ou l'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance) peuvent ainsi donner lieu à des programmes de recherche individuelle et collective.

Lieu d'exercice : IUT d'Allier - site de Vichy, Département MMI/Info-com

Nom du directeur du laboratoire : M Bourdin

directeur du laboratoire : 04 73 34 65 78

Mail du directeur du laboratoire : Philippe.BOURDIN@univ-bpclermont.fr

URL LABO : <http://chec.univ-bpclermont.fr/>

Descriptif du laboratoire : Le Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC, EA 1001), hébergé dans les locaux de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, compte 45 enseignants-chercheurs et 43 doctorants, ces derniers intégrés dans les axes de recherches du centre et regroupés dans une « Jeune équipe », à l'œuvre pour organiser librement conférences et manifestations scientifiques.

Le CHEC réunit archéologues, historiens, historiens de l'art, spécialistes de civilisations étrangères et musicologues autour d'une histoire connectée des conflits politiques et des révolutions, d'une histoire sociale du religieux, d'une histoire des créations culturelles et artistiques, d'une histoire et d'une archéologie des territoires.

Il valorise l'interdisciplinarité, les collaborations nationales et internationales (notamment avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et plusieurs pays d'Europe centrale). Le CHEC a conduit ou conduit six projets de l'Agence nationale de la Recherche (ANR).

Produisant de nombreuses expertises, le CHEC apporte notamment son appui et son aide aux fouilles et prospections archéologiques, à la valorisation du patrimoine ancien, à la muséographie, à la cartographie et aux bases de données historiques, aux publications issues des manifestations scientifiques qu'il organise ou des thèses qu'il aide à faire aboutir.

Dans le cadre de l'actuel plan quinquennal, le CHEC développe de manière concertée (avec évaluation et programmation annuelles à l'occasion des assemblées générales du centre) trois axes de recherche :

1. Critique des pouvoirs, pouvoir de la critique : une histoire corrélée = recenser les manières dont s'exerce la critique des pouvoirs et interroger la singularité du pouvoir de la critique, en termes de réception et de performativité.
2. Processus des créations, usages et langages des arts = genèse et circulation des œuvres, de leurs modèles et de leurs auteurs, usages sociaux des arts (arts plastiques, arts de la scène, musiques sacrées, culte des saints).
3. Archéologie et histoire des territoires : dynamiques et représentations = dynamiques des systèmes de peuplement et des paysages ; villes, urbanisme, élites et réseaux urbains ; représentations et cartographie.

Description activités complémentaires :

L'enseignant recruté s'investira dans les relations avec les professionnels des disciplines enseignées.

L'enseignant recruté participera aussi à l'**animation, à l'organisation et au développement du département MMI et plus tard Information-communication**. Il devra s'impliquer dans les **tâches administratives** partagées par les différents collègues du département.

Mise en œuvre et portage du projet de département Information-communication option journalisme

CONSIGNES CONCERNANT LES MODALITES DE CANDIDATURE

1) Enregistrement des candidatures

Les candidatures doivent impérativement être enregistrées sur l'application ministérielle web GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

2) Modalités d'envoi du dossier et date limite d'envoi

Les candidats doivent envoyer par voie postale leur dossier sur support papier uniquement en **3 exemplaires** identiques jusqu'au 30 mars 2017 minuit, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Université Clermont Auvergne
Direction des Ressources Humaines
Pôle Développement des compétences
Service recrutement et mobilité
49, boulevard François Mitterrand
CS 60032
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tout dossier incomplet à la date de clôture des candidatures sera déclaré irrecevable. Tout dossier ou pièces manquantes au dossier transmis hors délais (30 mars 2017, cachet de la poste faisant foi) seront déclarés irrecevables.

Il est vivement recommandé au candidat d'anticiper l'envoi de ces documents (notamment pour les candidats qui envoient leur dossier de l'étranger).

3) Les pièces à fournir pour le dossier de candidature :

Conformément à l'arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités, le dossier (en 3 exemplaires identiques) doit être composé des pièces mentionnées ci-dessous, **à l'exclusion de toute autre pièce non prévue par les textes** (exemple : lettres de recommandation, etc...qui seront systématiquement enlevées du dossier) :

a) En ce qui concerne le recrutement des professeurs des universités (PR) et des Maîtres de Conférence (MCF) sur des postes publiés au titre de l'article l'art. 26°1 ou l'art. 46°1 du décret du 6 juin 1984 :

- 1 la déclaration de candidature (imprimée depuis Galaxie) datée et signée par le candidat ;
- 2 une copie d'une pièce d'identité avec photographie (recto/verso) ;
- 3 un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages articles, réalisations et activités :
 - pour les candidats au concours de MCF : en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas d'audition. Les candidats devront adresser les travaux mentionnés dans le curriculum vitae uniquement s'ils sont convoqués à une audition.
 - pour les candidats au concours de PR : en précisant ceux qui sont joints dans le CV et en joignant un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV
- 4 une copie du ou des diplômes et des titres demandés :
 - au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de MCF
 - au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de PR
- 5 une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant (*rapport de soutenance de la thèse; le document devra être sur papier à entête de l'université et les noms des rapporteurs doivent être identifiables*).
- 6 Une enveloppe à votre adresse personnelle, affranchie au tarif en vigueur

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

b) En ce qui concerne une candidature de PR ou MCF au titre de la mutation ou du détachement, ou lorsque le poste est publié au titre d'un autre article que l'art. 26°1 ou l'art. 46°1 du décret du 6 juin 1984 :

En complément des pièces précédentes, **des pièces spécifiques doivent être jointes au dossier.**

Dans ce cas, le candidat est invité à prendre connaissance des dispositions particulières des arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours, respectivement pour les MCF et les PR.

Point d'attention : (art. 60 Loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état) : **dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement au titre du rapprochement de conjoint, les candidats pacsés** doivent également établir la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts :

- pour les pacs établis avant le 01 janvier de l'année civile en cours : avis d'imposition de l'année N-1 ;
- pour les pacs établis entre le 01 janvier et le 01 septembre de l'année civile en cours : déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires.
- A défaut, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse pourra être produit.

4) Suivi dématérialisé du dossier de candidature :

Il appartient au candidat de **consulter régulièrement sur GALAXIE** l'état d'avancement de son dossier. Vous serez en particulier ainsi informé des pièces manquantes au dossier.

5) Informations complémentaires sur le recrutement :

Des informations plus complètes dont les profils des postes, les compositions des comités de sélection, les conditions d'audition par visioconférence sont disponibles sur le site WEB de l'Université Clermont Auvergne : www.uca.fr, onglet « Université » puis rubriques « Travailler à l'UCA » et « recrutement » : <http://www.uca.fr/universite/travailler-a-l-uca/recrutement/>

Comme précisé à l'article 9-2 du décret 84-431 modifié, et conformément à la délibération du conseil académique restreint, une mise en situation professionnelle n'est pas requise lors de l'audition des candidats pour le présent recrutement.